

ASIE CENTRALE

Enlèvement de militants des droits de l'homme

Abdumannob Pulatov, défenseur ouzbek très connu des droits de l'homme, a été enlevé le 8 décembre 1992 par des agents des services ouzbeks de sécurité à Bishkek, au Kirghizistan, après avoir participé à une conférence internationale sur les droits de l'homme dans les pays de l'Asie centrale.

Abdumannob Pulatov et deux autres délégués de l'Ouzbékistan, Uktam Bekhmukhamedov et Takhir Bakayev, ont été appréhendés dans le centre de la ville et forcés à monter dans un fourgon, avec semble-t-il l'assentiment des autorités kirghizes. Ils ont été conduits à Tachkent, capitale de l'Ouzbékistan, où Abdumannob Pulatov a été inculpé d'"atteinte à l'honneur et à la dignité du Président". Jugé en janvier, il a été condamné à trois ans de détention dans un camp de travail mais immédiatement gracié par le président et relâché.

Takhir Bakayev, militant de l'opposition, a été renvoyé dans sa ville de Boukhara et relâché. Uktam Bekhmukhamedov, défenseur des droits de la minorité Tadjik à Samarkande, a été relâché après 10 jours de détention administrative.

Avant l'ouverture de la conférence, au moins six militants de l'opposition ont été arrêtés en Ouzbékistan et menacés d'être mis en détention s'ils tentaient d'y assister. Plusieurs délégués à la conférence ont été arrêtés pour interrogatoire à leur retour en Ouzbékistan. Au Turkménistan, au moins 10 militants de l'opposition ont été assignés à domicile pendant près d'une semaine, afin de les empêcher d'assister à la conférence.

AI estime qu'Abdumannob Pulatov était un prisonnier d'opinion.

SIERRA LEONE

Exécutions sommaires suite à des procès injustes

A Freetown, capitale de la Sierra Leone, 26 personnes ont été sommairement passées par les armes, le 29 décembre 1992 : certaines à la suite de procès d'une injustice flagrante, et d'autres semble-t-il sans aucune forme de procès. Au moins trois autres ont été exécutées extrajudiciairement. Certaines auraient été torturées avant d'être tuées.

Ces 26 personnes avaient toutes été déclarées coupables de trahison et condamnées à mort par un tribunal militaire d'exception créé trois semaines auparavant. Elles auraient été inculpées de participation à des tentatives de coups d'Etat, en novembre ou le 28 décembre. Selon des sources non officielles certaines personnes n'auraient pas même été jugées.

Les accusés ont été détenus au secret, sans l'assistance d'un avocat, et tout droit de défense ou de recours leur a été refusé. Les exécutions ont eu lieu dans les heures qui ont suivi la confirmation des sentences par le Conseil de gouvernement provisoire national, gouvernement militaire qui a pris le pouvoir en avril 1992. Au moins deux d'entre eux auraient été tués avant le 28 décembre : James Bambay Kamara, ancien officier supérieur de police, et l'ancien commandant James Yaya Kanu. Ils étaient détenus depuis avril 1991.

On craignait une exécution sommaire pour au moins huit autres personnes, arrêtées ou recherchées. AI a instamment demandé au gouvernement de garantir à tout autre suspect un procès équitable et public et de commuer toute nouvelle sentence de mort.

CHINE

Le massacre judiciaire continue

AI a de nouveau enregistré en Chine un nombre très élevé de sentences capitales et d'exécutions. Durant 1992, au moins 1 891 personnes ont été condamnées à mort, et au moins 1 079 exécutées.

Des centaines d'autres ont été exécutées en janvier 1993 à l'approche du Nouvel

An chinois.

Selon AI, ces chiffres se situent sensiblement au-dessous de la réalité ; le véritable total des exécutions et condamnations à mort est officiellement classé secret d'Etat. Il apparaît en outre qu'il y ait une censure officielle des comptes rendus d'exécutions, sauf dans le cadre de campagnes spécifiques contre la délinquance.

En Chine, un tiers de toutes les infractions pénales sont passibles de la peine de mort, en vertu du droit pénal. Les procès sont souvent d'une injustice flagrante. Les accusés ne bénéficient pas de la présomption d'innocence et seule une minorité d'entre eux peut voir un avocat ; les avocats de la défense eux-mêmes n'ont qu'un accès très restreint aux dossiers de la police, et il leur est aussi difficile d'interroger les témoins.

Les prisonniers condamnés à mort sont placés dans des cellules séparées et portent des fers aux mains et aux pieds en permanence, ce qui en soi constitue une forme de mauvais traitements spécifiquement interdite par les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Peu avant leur exécution beaucoup de prisonniers sont montrés à la foule lors de réunions publiques de condamnation et publiquement humiliés devant des foules immenses. Les prisonniers sont emmenés directement du lieu de rassemblement à celui de l'exécution, debout, à l'arrière de camions qui passent le long des principales artères des agglomérations. Ces "parades d'exécution" sont illégales et les officiels démentent souvent leur existence. Pourtant des photographies de ces "parades" sont affichées dans les lieux publics.

En Chine, le nombre des exécutions judiciaires - mais sommaires - dépasse de loin chaque année celui des victimes du massacre de juin 1989 à Beijing.

PARAGUAY

Archives secrètes : le sort de prisonniers

Des éléments concluants ont été découverts, prouvant que des officiers supérieurs de police et des responsables gouvernementaux sont responsables de la torture, du meurtre et de la "disparition" d'opposants politiques durant les 34 années de gouvernement du président Stroessner.

En décembre 1992, des magistrats de juridictions pénales ont trouvé des milliers de documents réunis par le service des renseignements de la police, le DIP-C, dans un centre de police proche de la capitale, Asunción. Ces documents contiendraient des informations sur le sort de dizaines de dissidents politiques présumés torturés et mis à mort par des agents du DIP-C.

Les noms de plusieurs personnalités de l'opposition portées "disparues" durant les années 70 figurent sur une liste de personnes détenues au quartier général du DIP-C. La date de leur arrestation est portée sur ces listes, mais non celle de la levée d'écrou. Or, les autorités n'avaient pas reconnu la détention de prisonniers "disparus".

Lors d'une seconde visite sur les lieux en janvier, les magistrats des juridictions pénales ont découvert des dizaines de papiers d'identité enterrés dans le périmètre de ce centre. Certains de ces documents concerneraient des personnes "disparues" sous l'administration Stroessner.

Après la découverte des archives du DIP-C, le procureur général a entamé une procédure pour lancer un mandat d'arrêt contre le général Stroessner et demander son extradition.

ISRAEL/SUD-LIBAN

Plus de 400 Palestiniens sont expulsés

Le 17 décembre 1992, le Gouvernement israélien a expulsé vers le Liban plus de 400 Palestiniens de la rive occidentale et de la bande de Gaza. En février ils se sont retrouvés bloqués dans un camp de fortune, avec des conditions de vie très pénibles,

dans un secteur situé entre la "zone de sécurité" que contrôle Israël à l'aide de sa milice alliée de l'Armée du Sud-Liban, et le reste du Liban. Les autorités libanaises ont refusé de les laisser entrer.

Israël affirme que les expulsés appartiennent au Mouvement de résistance islamique (Hamas) et au Jihad islamique, et que la mesure d'expulsion porte sur une période pouvant atteindre deux ans. La Cour suprême (*High Court of Justice*) a confirmé ces ordres d'expulsion. Israël a déclaré par la suite que 16 personnes avaient été expulsées par erreur et pouvaient rentrer, la plupart pour être inculpées ou continuer à purger des peines de prison.

AI avait lancé un appel au Gouvernement israélien, lui demandant de n'expulser aucun Palestinien en représailles de la mort de Nissim Toledano, un agent de la police des frontières pris en otage le 13 décembre et tué ensuite par le Hamas. AI a condamné ce meurtre.

A la suite de ces expulsions, AI a lancé un appel au Gouvernement israélien, demandant que ceux qui avaient été bannis soient autorisés à revenir sains et saufs dans les Territoires occupés et remis en liberté, ou inculpés et jugés promptement et équitablement s'ils étaient suspectés de délits.

PEROU

Un journaliste est acquitté

Le journaliste Magno Sosa Rojas, prisonnier d'opinion, a été acquitté début février faute de preuves ; il était accusé de terrorisme, accusation qu'AI considérait comme fautive. C'était la dernière en date des tentatives visant à l'empêcher d'enquêter sur les violations des droits de l'homme et d'en rendre compte publiquement.

Magno Sosa avait été arrêté en septembre 1992 et accusé de liens avec le Parti communiste du Pérou (Sentier lumineux), groupe d'opposition armé. En août, le commandement politico-militaire du département d'Ayacucho a publié un communiqué accusant Magno Sosa de "tenter d'impliquer des éléments de l'armée dans des actes non conformes à la tâche de pacification". Le communiqué critiquait un article dans lequel il accusait l'armée d'avoir enlevé et tué un enseignant d'Ayacucho.

C'était la seconde arrestation de Magno Sosa. En août 1991, il avait été accusé de terrorisme et détenu plusieurs semaines, puis relâché faute de preuves. Il avait aussi reçu plusieurs fois des menaces de mort de groupes paramilitaires considérés proches de l'armée. En juin 1991, un groupe paramilitaire avait obligé des employés de Radio-Wari à Huamanga, (département d'Ayacucho) à transmettre une menace de mort à Magno Sosa. Il est alors parti pour Lima, la capitale, mais les menaces ont continué ; un jour une voiture a stoppé près de lui, et le conducteur l'a averti qu'il serait plus en sûreté s'il se taisait. AI a demandé plusieurs fois aux autorités de garantir sa sécurité.

CHILI

La Cour suprême en faveur de l'impunité

La décision prise par la Cour suprême du Chili en octobre 1992, de porter les investigations sur la "disparition" d'Alfonso Chanfreau Oyarce devant les tribunaux militaires, a été largement contestée. Cette décision a conduit plusieurs parlementaires à accuser des membres de la Cour suprême de violation de la Constitution.

Plus d'un millier de personnes ont "disparu" au Chili sous le gouvernement militaire. La majorité des "disparitions" ont eu lieu durant les années 70, la plupart étant le fait de la DINA (Direction du service national du renseignement). Les responsables ont échappé à la justice, les tribunaux militaires ayant invoqué une loi d'amnistie de 1978 pour stopper les recherches.

Le retour du Chili à un gouvernement civil en 1990 avait fait espérer que la Cour suprême, qui avait entériné d'office les décisions des tribunaux militaires,

réviserait les verdicts antérieurs liés à la loi d'amnistie. Cet espoir a été de courte durée.

Les investigations sur la "disparition", en 1974, d'Alfonso Chanfreau, étudiant en philosophie et chef du MIR (Mouvement de la gauche révolutionnaire) ont mis à l'épreuve la capacité d'action efficace de la justice chilienne dans les cas de "disparition". L'action du juge civil a été l'objet d'une approbation générale. Elle a interrogé des responsables de la DINA, et son enquête a permis de retrouver Osvaldo Romo, ancien agent de la DINA et témoin clef, qui vivait au Brésil et a été extradé au Chili l'an dernier.

La décision de la Cour suprême laisse peu d'espoir de voir les responsables de la "disparition" d'Alfonso Chanfreau comparaître en justice et de faire la lumière sur de nombreux autres cas.

CAMBODGE

Escalade des assassinats politiques

Les assassinats politiques et attentats à la grenade contre les locaux des partis d'opposition ont connu une augmentation dramatique fin 1992, avec l'ouverture des registres électoraux pour les élections de mai 1993, et celle de permanences locales des partis politiques en province. Durant la période préparatoire aux élections, l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) supervise l'administration du pays.

Lors de sa visite au Cambodge en novembre et décembre 1992, AI a constaté la montée de la violence politique. Dans un cas, par exemple, la veuve d'un militant politique a déclaré qu'elle avait identifié les meurtriers de son mari comme appartenant à l'armée de l'Etat du Cambodge.

AI a instamment demandé au Gouvernement de l'Etat du Cambodge de coopérer avec les enquêtes de l'APRONUC sur les faits, et de faire en sorte que les responsables soient traduits en justice.

Au moins 39 civils d'origine vietnamienne résidant au Cambodge ont été tués en 1992, et 11 autres enlevés, par la Partie du Kampuchea démocratique - PKD (Khmers rouges). Le 27 décembre, les forces du PKD sont venues dans un village de la province centrale de Kompong Chhnang : ils ont demandé aux villageois d'indiquer ceux qui parmi eux étaient de souche vietnamienne, et en ont tué 13, dont quatre enfants. Deux Cambodgiens ont également été tués, et 13 personnes blessées.

AI est gravement préoccupée par ce schéma de violations.

LIBAN

Onze inculpés pour un tract

Au moins quatre personnes qui pourraient être des prisonniers d'opinion, partisans présumés du général exilé Michel Aoun, restaient détenues à Beyrouth en janvier.

Elles étaient parmi 200 personnes arrêtées par l'armée, peu après les fêtes de la Journée de l'indépendance libanaise, le 22 novembre 1992. La plupart des autres prisonniers auraient été relâchés.

José Afif, Emile al-Hachem, Numan Antoine and Mansour Sfeir auraient été inculpés à cause d'un tract distribué durant la Journée de l'indépendance. Ce tract appelait à une "véritable indépendance" du Liban et au départ des forces étrangères. Sept autres personnes ont été inculpées mais relâchées sous caution.

Plusieurs des personnes arrêtées auraient été torturées ou maltraitées lors d'interrogatoires.

AI a demandé leur libération, si elles sont détenues uniquement pour l'exercice pacifique de leur liberté d'expression, ainsi que des mesures pour assurer leur protection contre la torture ou les mauvais traitements.

LAOS

Libre après 17 ans

Khamphan Pradith avait 40 ans quand il a été arrêté par les autorités lao en 1975, à la fin de la guerre d'Indochine. Ancien fonctionnaire, devenu poète et chrétien en détention, Khamphan Pradith a passé au moins ses onze dernières années de détention au camp de "rééducation" de Sop Pan, au nord-est, dans la province éloignée de Houa Phan, sans avoir jamais été inculpé ni traduit en justice. Comme pour beaucoup de ses codétenus, le soutien de ses amis et de sa famille l'a aidé, ainsi que la pêche, à survivre et à compléter les maigres rations du camp.

En décembre 1992, Khamphan Pradith a été envoyé en avion à Vientiane, la capitale, pour passer un examen médical et attendre sa "libération finale et officielle". Il a maintenant 57 ans et son état de santé paraît précaire. AI l'avait adopté il y a plus de 10 ans comme prisonnier d'opinion.

Il reste au moins un autre prisonnier d'opinion, arrêté en 1975, au camp de Sop Pan : Thuck Chockbengboun, âgé de 67 ans, ancien fonctionnaire. Il n'a jamais été officiellement inculpé.

YEMEN

Des manifestants torturés et tués

En décembre 1992, les forces de sécurité ont tué au moins 15 personnes lors de manifestations antigouvernementales à Taiz, Ibb, Hodeïda et Sanaa. Plus de 1 000 personnes ont été arrêtées, dont certaines pour leurs opinions.

Les manifestants protestaient contre l'augmentation du prix des produits de première nécessité et l'ensemble de la politique économique gouvernementale.

Quelques-uns ont été arrêtés plusieurs jours après les manifestations : des étudiants en majorité, mais aussi des fonctionnaires, des ouvriers et du personnel militaire.

La plupart ont été relâchés sans inculpation quelques jours après, mais au moins 50 étaient encore en détention fin 1992, dont deux officiers de l'armée de l'air, Muhammad Yahya al-Sabri and Sarhan al-Muhayya, maintenus au secret au centre de détention du renseignement militaire de Sala, à Taiz.

Outre ceux qui ont été tués, un grand nombre de manifestants ont été blessés quand les forces de sécurité ont ouvert le feu. Parmi les victimes était Khalid Muhammad Sasaah, étudiant ; un soldat aurait tiré sur lui à bout portant, à Taiz, alors qu'il tentait d'empêcher l'arrestation d'un camarade. En janvier 1993, il était encore dans un état critique à l'hôpital. Fin janvier, la commission parlementaire chargée d'enquêter sur ces meurtres n'avait pas encore achevé ses travaux.

On a signalé l'usage répandu de la torture et des mauvais traitements infligés aux détenus. Un étudiant, Muhammad Farhan al-Tubi, aurait eu la mâchoire cassée par les coups dans un centre de détention proche de Maydan al-Sabeen, près de Sanaa. A Hodeïda, Fuad Muhammad al-Faqih et Adil Muhammad al-Kuhlani, deux marins, auraient subi des décharges électriques et des coups continus pendant leur détention dans le service du renseignement militaire.

En janvier, 20 détenus ont comparu devant le tribunal de première instance de Sanaa sous l'inculpation d'homicide et de dégradation de biens publics et privés. Tous ont nié les charges, affirmant que leurs déclarations avaient été arrachées sous la contrainte.

TURQUIE

Découverte d'instruments de torture

Le Comité européen pour la prévention de la torture (CEPT) a annoncé en décembre 1992 avoir découvert des preuves abondantes de l'emploi répandu de la torture et d'autres formes de graves mauvais traitements à l'encontre des personnes détenues par la police en Turquie. Ces méthodes sont appliquées tant aux suspects de droit commun qu'aux personnes détenues aux termes des dispositions sur le terrorisme.

Ces constatations corroborent celles d'AI, démenties avec force par les autorités turques depuis plus d'une décennie.

Le CEPT, créé par le Conseil de l'Europe, et dont la Turquie est membre, est habilité à inspecter tout lieu de détention dans les pays qui ont ratifié la Convention européenne pour la prévention de la torture.

Le comité s'est rendu plusieurs fois en Turquie au cours des trois dernières années, et ces visites impromptues des centres d'interrogatoire ont permis de découvrir des équipements apparemment utilisés pour torturer des suspects.

Au quartier général de la police d'Ankara, les délégués du CEPT ont trouvé un cadre muni de courroies, qui servirait à maintenir les détenus durant la torture à l'électricité. Au quartier général de la police à Diyarbakir, ils ont trouvé un mécanisme pour suspendre les détenus par les bras - méthode de torture constatée par AI.

Selon le CEPT, ces découvertes ont causé une profonde consternation parmi les policiers présents ; certains ont exprimé du regret, d'autres ont réagi avec arrogance.

PAKISTAN

Arrestations et torture suite à des manifestations

Des milliers de militants politiques ont été arrêtés au Pakistan lors de manifestations antigouvernementales en novembre et décembre 1992. Au moins 12 journalistes qui couvraient les manifestations, ainsi que de nombreuses personnalités de l'opposition présentes alors, auraient été torturés ou maltraités durant leur détention par la police.

Mariana Baabar de *The News* a été battue dans un poste de police d'Islamabad. Salman Taseer, personnalité du Parti du peuple pakistanais (PPP) a été suspendu la tête en bas et frappé à coups de matraque de caoutchouc. Un dirigeant du PPP, Sohail Malik, a reçu des coups de pied dans les testicules et été battu avec des matraques électriques après son arrestation lors d'une manifestation pacifique le 22 décembre. Plusieurs centaines de prisonniers d'opinion seraient parmi les personnes arrêtées, et notamment 12 membres d'un groupe local de surveillance des droits de l'homme. La plupart des détenus avaient été relâchés fin janvier, mais plus de 100 ont été maintenus en détention.

Les détentions en masse d'opposants, dont des centaines de prisonniers d'opinion, ont été fréquentes sous le gouvernement du premier ministre Mian Nawaz Sharif depuis décembre 1990, et des douzaines de détenus ont été torturés.

Voir : *Pakistan : arrestations et torture de militants politiques* AI Index : ASA 33/01/93.

Manifestation antigouvernementale à Sanaa (Yémen) en décembre 1992.

Un convoi de camions conduit des prisonniers à l'exécution, fin 1992 à Chengdu. Cette photographie était affichée à Chengdu dans un lieu public mais les autorités locales démentent que des "parades d'exécution" aient lieu dans la ville. En réponse à la question d'une délégation étrangère en visite, elles ont insinué que des fonctionnaires locaux qui voulaient faire du zèle avaient ordonné la "parade".

PHILIPPINES

Edilberto Bensen, sa femme enceinte, Haydee, et Mary Grace, leur fille de dix ans, ont été tués par balles le 28 août 1991 par des hommes armés dont on pense qu'il s'agirait de soldats.

Selon des témoins oculaires, une vingtaine d'hommes, dont deux armés - qui appartiendraient au 61e bataillon d'infanterie de l'armée philippine - sont venus au domicile de la famille Bensen, à Negros Occidental, vers 21 heures. Ils ont ordonné à Edilberto Bensen de sortir et ont déchargé leurs armes sur lui ; sa femme et sa fille ont été tuées également.

Edilberto et Haydee étaient des militants syndicaux - des parents et voisins estiment que c'est le motif de leur meurtre. Edilberto était un dirigeant local de la Fédération nationale des travailleurs du sucre et sa femme était membre de l'Association des ouvrières.

Des responsables de l'armée imputent le massacre de cette famille à la Nouvelle armée du peuple - NAP, aile armée du Parti communiste des Philippines. Selon eux, Edilberto Bensen avait provoqué la colère de la NAP en devenant membre d'une milice que l'armée utilisait dans des opérations antirebelles. Mais ces allégations ont été démenties par la famille et les amis des victimes : ils ont affirmé qu'Edilberto Bensen avait refusé de rejoindre la milice.

La Commission des droits de l'homme, qui a mené une enquête sur cette affaire, a annoncé en mars 1992 que l'enquête était suspendue et le dossier "classé". La Commission paraît avoir accepté les explications de l'armée sur la tuerie. Néanmoins aucune preuve n'a été fournie par l'armée, ni par la Commission des droits de l'homme, de la responsabilité de la NAP.

Prière d'écrire pour demander la réouverture de l'enquête sur ces morts et la comparution des coupables en justice, à : Président Fidel Ramos, Malacanang Palace, Manille, Philippines.

DJIBOUTI

Ali Aref Bourhan : ancien président du conseil de gouvernement avant l'accession de Djibouti à l'indépendance en 1977, il purge une peine de 10 ans infligée après un procès d'une injustice flagrante, le tribunal l'ayant déclaré coupable de complot visant à renverser le gouvernement. C'est un prisonnier d'opinion.

Ali Aref Bourhan a été arrêté en janvier 1991 avec plus de 130 autres membres de l'ethnie Afar et accusé d'avoir dirigé un complot visant à renverser le gouvernement du président Hassan Gouled Aptidon. Un observateur d'AI a assisté à son procès devant un tribunal de sécurité en juillet 1992. Dans un rapport publié en décembre 1992, AI a sévèrement critiqué le tribunal pour violation des normes internationales pour un procès équitable. La plupart des juges étaient des fonctionnaires gouvernementaux et les droits de la défense étaient restreints ; Ali Aref Bourhan et 13 autres accusés ont été condamnés principalement sur la base de preuves obtenues sous la torture. AI estime qu'une machination a été ourdie contre Ali Aref Bourhan afin de l'emprisonner en raison du danger qu'il aurait représenté aux yeux du gouvernement. Son appel devant la Cour suprême n'a pas encore été jugé.

Ali Aref Bourhan, 58 ans, marié et père de deux enfants, est un homme d'affaires, connu cependant pour son opposition à un gouvernement de parti unique.

Prière d'envoyer des appels pour demander la libération immédiate et inconditionnelle d'Ali Aref Bourhan, à : S.E. M. Hassan Gouled Aptidon/ Président de la République/ La Présidence/ BP 6/ Djibouti/ République de Djibouti.

IRAQ

Aziz al-Sayyid Jassem, 51 ans, musulman chiite et écrivain d'al-Nasiriyya, est détenu depuis près de deux ans, apparemment pour n'avoir pas écrit d'articles de soutien au Gouvernement iraquien après l'invasion du Koweït. Depuis janvier 1992 on ne sait

rien de précis sur son sort.

Aziz Jassem, écrivain et journaliste iraquien en vue, membre du parti Baath depuis 1963, a été arrêté à Bagdad le 14 avril 1991 par des agents des forces de sécurité en civil. Emmené au *Mudiriyat al-Amn al-Amma*, la direction de la sécurité générale à Bagdad, il y aurait été détenu au régime cellulaire et torturé. Sa famille est sans nouvelles de lui depuis plus d'un an. Il serait en mauvaise santé, étant diabétique et cardiaque. Il est impossible de confirmer les informations selon lesquelles il aurait été transféré en juillet 1992 au centre des renseignements généraux iraquiens à Bagdad et autorisé depuis à recevoir régulièrement des visites de sa famille.

Des écrivains et journalistes arabes sont intervenus en faveur d'Aziz Jassem, mais tout en reconnaissant sa détention les autorités ont refusé de préciser les charges retenues contre lui, et de révéler son sort ou l'endroit où il se trouve actuellement. Auteur de nombreux livres sur divers sujets, dont les droits des femmes et la question kurde, Aziz Jassem a aussi édité et écrit pour diverses publications officielles, dont *al-Qadisiyya*, *al-Ghad* et *al-Thawra*. Il avait été détenu pendant de courtes périodes dans le passé, apparemment à cause de ses écrits.

En raison des sanctions de l'ONU contre l'Iraq, prière d'écrire des lettres courtoises demandant instamment des éclaircissements sur le sort et le statut juridique d'Aziz al-Sayyid Jassem, ainsi que le lieu où il se trouve, à la représentation diplomatique de l'Iraq, ou au représentant des intérêts iraquiens dans votre pays.

DERNIERE HEURE : Vera Chirwa, âgée de 60 ans, a été libérée le 24 janvier après 12 ans de prison au Malawi. A la connaissance d'AI, sa peine était la plus longue qu'un prisonnier d'opinion ait purgé en Afrique. Son mari, Orton Chirwa, arrêté avec elle en 1981, est mort en prison trois mois auparavant.

Aziz al-Sayyid Jassem, apparemment détenu pour n'avoir pas écrit d'articles de soutien au gouvernement. Il est marié et père de cinq enfants.

Ali Aref Bourhan